152e régiment d'infanterie
Quartier WALTER
Rue des Belges
BP 30446
68020 COLMAR CEDEX

A Colmar, le 15 février 2024

ACTIVITES TIR DU QUINZE-DEUX
Période du 19 au 25 février 2024

Destinataires :
Prestataire AFIS de l'Aérodrome de Colmar-Houssen Fax : 03 89 20 22 99
Service de la circulation aérienne de l'Aérodrome de Colmar-Houssen Fax tour : 03 89 41 46 82
SIV Bâle Fax : 03 89 90 78 22

FRONHOLZ : horaires des tirs en heure locale

ZDT A – LF D 42 A : du sol à 2500 pieds

	Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21	Jeudi 22	Vendredi 23	Samedi 24
matin	Néant	Néant	Néant	06h00-20h00	06h00-20h00	Néant
Après-midi						
nuit	Néant	Néant	Néant	20h00-06h00	Néant	Néant

Tirs autorisés 24h/24 :
- Du 1er novembre au 31 mars : tous les jours sauf le samedi après-midi, le samedi soir, le dimanche et
  les jours fériés.
- Du 1er avril au 30 juin : tous les jours sauf le jeudi, samedi après-midi, le samedi soir, le dimanche et
  les jours fériés.
- Du 1er juillet au 31 octobre : tous les jours sauf le samedi après-midi, le samedi soir, le dimanche et
  les jours fériés.

ZDT B – LF D 42 B : de 2500 à 3350 pieds

	Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21	Jeudi 22	Vendredi 23	Samedi 24
matin	Néant	Néant	Néant	06h00-20h00	06h00-20h00	Néant
Après-midi						
nuit	Néant	Néant	Néant	20h00-06h00	Néant	Néant

Activable dans les créneaux suivants :
De jour : de 8h00 à 11h15 et de 12h45 à 16h15
- Du 1er juillet au 31 octobre: mardi, mercredi et vendredi ;
- Du 1er novembre au 31 mars: lundi, mardi et mercredi ;
- Du 1er avril au 30 juin: mardi, mercredi et vendredi.

De nuit : (les jours où cela est praticable de JOUR)
- Du 15 octobre au 15 mars: de 19h00 à 00h00 ;
- Du 16 mars au 14 octobre: de 21h00 à 01h00.

HARDT-NORD : horaires des tirs en heure locale

	Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21	Jeudi 22
matin	06h00-20h00	06h00-20h00	06h00-20h00	06h00-20h00
Après-midi				
nuit	20h00-06h00	20h00-06h00	20h00-06h00	Néant

Tirs autorisés 24h/24 :

- 4 jours autorisés de tirs hebdomadaires sauf jours fériés

LF D 253: du sol à 2500 pieds et de 2500 à 3350 pieds

	Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21	Jeudi 22
matin	06h00-20h00	06h00-20h00	06h00-20h00	06h00-20h00
Après-midi				
nuit	20h00-06h00	20h00-06h00	20h00-06h00	Néant

Activable dans les créneaux suivants :

De jour : de 06h00 à 20h00

- **La zone dangereuse LF D253 sera activée tous les jours du lundi au jeudi de 06h00 à 20h00 sauf si l'ISL nous signale une période de non activité.**

COLMAR SUD : horaires des tirs en heure locale

Cela concerne GM 1/GM 2/ TE 3 / zone de tir réduit MO 81

	Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21	Jeudi 22	Vendredi 23	Samedi 24
matin	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Après-midi						
Nuit	Tir interdit	Tir interdit	Tir interdit	Tir interdit	Tir interdit	Tir interdit

Jours des tirs : Les tirs sont autorisés du lundi au samedi midi, sauf les jours fériés
NB : AOT avec les clubs d'aéromodélisme (AMC jean-Mermoz et CSA 152e RI)

Horaires des tirs :
Les horaires varient selon 2 périodes.
Du 1er avril au 31 octobre : 05h00 à 18h00
Du 1er novembre au 31 mars : 08h00 à 17h00

Les tirs de nuit sont interdits.

Points de contact 152e RI :

En cas d'urgence :

- **03 89 21 89 60**
- **06 32 30 62 97**

Tél :

- **Bureau tir :** 03 89 21 88 78 – 03 69 28 50 67
- **Cellule tir :** 03 89 21 88 43

Mail fonctionnel :	152ri-iet.chef-cellule.fct@intradef.gouv.fr
Officier tir :	arnaud.jamme@intradef.gouv.fr
Maître de tir et de simulation :	vincent.litiere@intradef.gouv.fr
Cellule instruction du tir :	yannick.villaume@intradef.gouv.fr
	christophe.crozet@intradef.gouv.fr